

Fiche de campagne n° 1

Rédigée par Coordination SUD¹, Médecins du Monde, Handicap International et le Comité PECO².

Pour une politique de coopération au développement forte dans l'UE élargie

Les changements géopolitiques de ces 15 dernières années tendent à modifier le cadre institutionnel et la nature des politiques européennes de coopération au développement et d'action humanitaire. Les ONG ont en particulier conscience de la nécessité de favoriser la coordination des relations extérieures de l'UE, ainsi que l'émergence d'une politique étrangère européenne. Mais il est tout aussi important que les institutions en charge de la coopération au développement et de l'action humanitaire aient les moyens de poursuivre clairement leurs propres objectifs, définis dans les deux articles consacrés à ces politiques au sein du projet de Traité constitutionnel.

1-Préserver le cadre institutionnel et la nature de la politique de coopération au développement :

Les nouvelles priorités des relations extérieures et de la politique étrangère de l'UE se traduisent par un démantèlement progressif des institutions européennes de coopération au développement (affaiblissement de la DG DEV et du Commissaire au développement, abolition du Conseil des ministres à la coopération...). Le projet actuel d'organisation de la nouvelle Commission européenne envisage même de supprimer la DG Dev et le poste de Commissaire au développement et à l'aide humanitaire. Nous demandons aux candidats de s'engager en faveur de la construction d'un cadre institutionnel ambitieux pour la coopération au développement, qui induit :

- Le maintien du poste de Commissaire au développement et à l'aide humanitaire, avec des prérogatives suffisamment importantes pour lui permettre de défendre les intérêts du développement et de l'humanitaire au sein des institutions européennes.
- La mise en place d'une structure administrative qui donne les moyens au Commissaire au développement et à l'action humanitaire de superviser l'intégralité du cycle de projet, incluant: la politique de développement; la programmation (CSP et PIN) et la mise en oeuvre.
- La préservation du cadre du partenariat ACP-UE, dans le contexte de la budgétisation du FED et de la révision de l'Accord de Cotonou.

2-Préserver une action humanitaire neutre et indépendante :

Depuis le 11 septembre, l'action humanitaire subit des pressions de la part des Etats, dans le sens d'une intégration au sein de leurs stratégies de sécurité internationale. Le projet de Constitution de l'UE, qui devrait être adopté en 2004, mentionne l'aide humanitaire comme un des instruments de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et la met explicitement au rang des instruments de lutte contre le terrorisme. Cette disposition constitue un grave dévoiement de l'action humanitaire. Nous demandons aux candidats de défendre une action humanitaire neutre et indépendante :

- Préserver la neutralité et l'indépendance de l'action humanitaire et réaffirmer que sa seule finalité est l'aide aux populations les plus vulnérables.
- Préserver l'indépendance de l'humanitaire au sein de l'architecture institutionnelle de l'UE (indépendance d'ECHO).

3-Favoriser la participation de la société civile :

L'UE reconnaît que la participation des sociétés civiles est une des clés de la réussite de tout processus de développement. Elle a en particulier inscrit ce principe dans l'Accord de Cotonou, qui régit les relations entre l'UE et les pays ACP. Malgré ces principes, les organisations de la société civile des pays pauvres sont très largement exclues de la mise en oeuvre de la politique de coopération au développement de l'UE. Nous demandons aux candidats de promouvoir :

¹ Coordination SUD est la fédération nationale des ONG de solidarité internationale, regroupant plus de 120 membres.

² Le Comité pour les Partenariats avec l'Europe continentale – Comité PECO, est un collectif d'une quarantaine d'associations ayant des activités en partenariat avec les pays d'Europe centrale et orientale.

- la mise en place des mécanismes de participation de la société civile dans le cadre des différents accords de coopération entre l'UE et les pays en développement (ALA, MEDA, TACIS ...)
- pour les pays ACP, la mise en œuvre effective de mécanismes participatifs et de programmes de renforcement de capacité des acteurs de la société civile, prévus dans l'Accord de Cotonou.
- les financements de l'UE pour les ONG, dans les nouvelles perspectives financières. Celles-ci devraient en particulier prévoir l'augmentation de la ligne budgétaire B7-6000, qui vise à favoriser le partenariat entre les sociétés civiles du Sud et européennes, ainsi que la sensibilisation des citoyens au développement et à la citoyenneté internationale.

5-Favoriser l'intégration des pays entrants au sein de la politique européenne de coopération au développement :

En intégrant l'UE, les nouveaux pays membres passent d'un statut de bénéficiaires de l'aide internationale à un statut de donateurs internationaux. Ces pays n'ont donc pas de véritable politique et d'institutions publiques fortes de coopération au développement et doivent pourtant participer aux engagements européens en matière d'aide au développement. Le partenariat entre les pouvoirs publics et les ONG de solidarité internationale y est également très faible. Certaines d'entre elles ont pourtant développé une expertise importante dans le domaine de la solidarité avec leurs voisins d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, qui offre des opportunités de travail conjoint dans ces pays avec les autres acteurs européens de la solidarité internationale. Le Parlement européen, qui sera composé de représentants des 25 Etats membres, doit favoriser l'intégration de ces pays dans le domaine de la coopération au développement, en appuyant :

- la mise en place de programmes communautaires favorisant la création ou le renforcement de structures publiques de coopération au développement dans les pays entrants, associant les ONG de ces pays.
- la participation des ONG des pays entrants au sein de la politique européenne de coopération au développement et au sein des programmes d'appui aux institutions de coopération au développement de ces pays.

Contacts :

-Politique de coopération au développement de l'UE :

Coordination SUD, Régis Mabilais, tél. : 01 44 72 87 13, e-mail : europa@coordinationsud.org

-Action humanitaire de l'UE :

Handicap International, Anne Hery, tél. : 01 43 14 87 03, ahery@handicap-international.org

Médecins du Monde, Michel Brugière, michel.brugiere@medecinsdumonde.net

-Politique de développement et élargissement de l'UE :

Comité PECO, Stéphanie Le Goff, tél. : 01 40 61 90 10, comite.peco@wanadoo.fr

Fiche de campagne n°2

Rédigée par Fédération Artisans du Monde, CCFD, CFSI, GRET et la Plate-forme pour des agricultures durables et solidaires

Pour une politique agricole et alimentaire durable et solidaire

Le système commercial des produits agricoles contribue, par le dumping de nos produits sur les marchés du Sud, à appauvrir les petits paysans du Sud, qui constituent les trois quarts des 850 millions de personnes souffrant de la faim aujourd'hui.

Partout dans le monde, la recherche du coût de production le plus bas et l'absence de bonne régulation des marchés, dominés par une poignée de firmes agroalimentaires, entraînent la disparition des petits producteurs, génèrent des doutes légitimes sur la qualité des produits agro-industriels, et dégradent les ressources environnementales.

La réforme de la PAC de juin 2003 ne contribue pas à éliminer le dumping de nos produits agricoles à l'exportation. Les dispositifs adoptés ne permettront pas de réguler les volumes produits et accentueront l'instabilité des prix au producteur, ce qui fragilisera encore davantage l'économie des exploitations familiales et n'aura pas les effets bénéfiques annoncés sur l'environnement. Par ses pratiques commerciales agricoles, l'UE ne respecte pas la souveraineté alimentaire des Etats du Sud et contribue à la violation généralisée du droit à l'alimentation.

1 - Vis à vis de la PAC, nous demandons aux candidats d'agir au sein du Parlement européen en faveur de :

- La préservation et l'amélioration des OCM existant encore : lait, sucre, huile d'olive (adéquation des quantités produites avec la demande intérieure)
- La mise en place de mécanismes de gestion et de répartition de l'offre pour les autres produits afin de garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et d'arrêter le dumping des produits agricoles européens sur les marchés du Sud,
- La préservation et l'amélioration des accords préférentiels avec les ACP et les PMA, dans le sens de plus de solidarité et de durabilité.

2 - Vis à vis de l'OMC, nous demandons aux candidats d'agir au sein du Parlement européen pour :

La mise en place de régulations internationales visant à rétablir la souveraineté alimentaire des Etats, à contrôler l'action des multinationales agro-industrielles et assurer des débouchés rémunérateurs aux exportations en provenance des PMA, dès lors qu'il sera établi que ces exportations iront dans le sens de leur développement durable.

3 - Nous demandons aussi aux candidats d'agir pour faire avancer la mise en œuvre du droit à l'alimentation en :

- prenant unilatéralement toute mesure visant à mettre fin au dumping de nos produits agricoles sur les marchés du Sud,
- affirmant au sein des instances internationales la prééminence de la souveraineté alimentaire des peuples et du droit à l'alimentation des personnes sur les considérations commerciales
- appuyant les pays du Sud désireux de progresser dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation
- appuyant toutes les initiatives internationales visant à élaborer un Code de conduite ou des directives sur le droit à l'alimentation

Contacts :

Fédération Artisans du Monde, Laurent Levard, tél. : 01 56 03 93 50, e-mail :

l.levard@artisansdumonde.org

CCFD, Catherine Gaudard, tél. : 01 44 82 80 00, e-mail : c.gaudard@ccfd.asso.fr

CFSI, Corinne Gillet, tél. : 0144 83 88 50 , e-mail : gillet@cfsi.asso.fr

GRET, Pascal Bergeret, tél. : 0140 05 61 61, e-mail : bergeret@gret.org

Plate-forme pour des agricultures durables et solidaires, Anne Laure Constantin, tél. : 0144 83 63 42 , e-mail: anne-laure@agricultures-durables-solidaires.org

Fiche de campagne n°3

Rédigée par Agir ici, CCFD, et le Secours Catholique/Caritas France

Pour une Union Européenne au service de la paix

L'Union européenne doit se doter d'une politique de développement forte et cohérente ainsi que d'une véritable politique de défense au service de la paix. En effet, au-delà du débat sécuritaire, l'Union européenne doit véritablement s'engager dans le règlement des causes profondes et réelles des conflits pour parvenir à une paix durable, condition première du développement. Nous demandons aux candidats de s'engager sur trois priorités.

1- l'appui aux sociétés civiles dans la prévention et la résolution des conflits

Leur rôle est fondamental dans la prévention, l'atténuation de l'impact, la médiation et la réhabilitation. En particulier là où elle gèle sa coopération avec l'Etat, l'Union européenne doit appuyer sans réserve les initiatives de la société civile locale organisée. Pour cela :

- deux instruments disponibles sont insuffisamment utilisés : les réserves du FED (et l'engagement de l'Union dans l'Accord de Cotonou à consacrer 15% de ses ressources aux programmes des sociétés civiles) et l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme qu'il faudrait élargir à la Paix et à la Réconciliation. L'UE doit s'engager avec davantage de moyens et d'efficacité.
- les budgets consacrés au maintien de la paix doivent faire l'objet de ressources additionnelles et non entraîner des redéploiements budgétaires.

2- la promotion des interventions civiles de paix dans le cadre de la restauration et du maintien de la paix.

Dans le cadre de sa politique de défense, l'Union européenne devra intégrer de nouvelles logiques plus constructives, plus efficaces et aussi plus respectueuses de la démocratie. Pour cela :

- l'Union européenne devra mettre en place et financer la présence d'intervenants civils de paix, présence internationale non armée, en tant que recours crédible dans la prévention des crises et la régulation des conflits. Ils pourront contribuer à la réconciliation en atténuant les risques pour les populations civiles ; en agissant sur le terrain en solidarité avec les acteurs locaux de paix et les victimes ; en témoignant auprès de la communauté internationale.
- l'Union européenne devra réserver dans son budget de défense les moyens de former les intervenants civils de paix, ces formations étant essentielles à leur efficacité.

3- la mise en place d'une régulation contraignante et d'un contrôle des transferts d'armements

Ces transferts doivent être davantage régulés et contrôlés pour éviter que ne continue de se répandre d'innombrables armes dont la dissémination représente un obstacle majeur à la résolution des conflits et à une paix durable. Pour cela, il faut :

- revoir le fonctionnement et améliorer l'efficacité du Code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armes.
- appuyer l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes pour en interdire la vente lorsqu'elles violent les droits de l'Homme ou le droit humanitaire international.

Contacts

Agir ici, Caroline Maurel, tél.: 01 56 98 24 40, e-mail : cmaurel@agirici.org

CCFD , Marie Line Ramackers, tél.: 01 44 82 80 00, e-mail : ml.ramackers@ccfd.asso.fr

Secours Catholique / Caritas France , Michel Roy, tél.: 01 45 49 94 50, e-mail : michel-roy@secours-catholique.asso.fr

Fiche de campagne n°4

Rédigée par Agir ici, CCFD, GRET, Fédération Artisans du Monde et Coordination SUD

Pour une politique commerciale de l'UE en faveur du développement

En dépit de l'augmentation et de l'accélération des flux commerciaux mondiaux, les disparités de revenu ne font que s'accroître entre les pays riches et les pays les plus pauvres. Aujourd'hui encore, les relations économiques internationales demeurent profondément inéquitables et intimement liées aux intérêts des pays développés quelle que soit l'encheître des négociations : OMC, accords régionaux ou accords dits de « partenariat économique ». La détérioration des termes de l'échange et le maintien de prix mondiaux artificiellement bas, notamment pour les matières premières et les produits agricoles dont dépendent les trois-quarts des pauvres de notre planète, met en péril de trop nombreuses économies.

Le champ de la sphère commerciale s'est considérablement étendu : savoir, recherche, organismes vivants - à travers les droits de propriété intellectuelle -, biens et services indispensables à la survie de l'individu, etc. Parallèlement, de nouveaux acteurs privés - les firmes transnationales notamment - occupent un espace toujours plus grand en défendant puissamment leurs intérêts particuliers sur la scène internationale.

Aussi, bien souvent, les aspects commerciaux prennent le pas sur le respect des droits politiques, environnementaux, sociaux ou culturels. Les organisations de solidarité internationale attendent par conséquent des candidats aux élections européennes un sursaut éthique et politique afin d'astreindre la politique commerciale de l'Union européenne à un réel impératif de développement.

La politique commerciale des états membres relève de la compétence européenne : l'Union européenne est en effet seule habilitée à négocier à l'OMC pour les Etats membres et à signer les accords commerciaux bilatéraux avec des régions ou des pays tiers. Parmi ces attributions, la négociation des accords de partenariats économiques avec les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) dans le cadre de l'Accord de Cotonou représente un enjeu fondamental pour le développement des 77 pays concernés. Or, la première phase de négociation laisse malencontreusement présager que l'ouverture des marchés des pays ACP aux produits en provenance de l'UE soit négociée au détriment de leurs impératifs de développement.

L'Union européenne se targue d'avoir adopté l'initiative « tous sauf les armes » en 2001 avec l'ensemble des pays les moins avancés (PMA) permettant l'accès au marché européen pour leurs produits sans quotas ni droits de douanes. Seuls le sucre, le riz et la banane ne sont pas immédiatement concernés, pourtant l'impact de cette clause demeure limité : dans les faits les PMA se heurtent à l'existence de barrières non tarifaires (de types sanitaires ou normes techniques). Cette politique en terme d'accès au marché ne répond pas aux besoins des PED, elle doit être complétée par des mécanismes leur permettant de protéger leur propre marché.

Les parlementaires européens peuvent jouer un rôle dans le suivi des accords commerciaux signés par l'UE via notamment les assemblées paritaires UE-ACP et la commission commerce du Parlement européen. Il leur appartient de veiller à ce que la politique commerciale de l'Union européenne ne reflète pas uniquement les intérêts exportateurs à court terme de l'UE mais favorise aussi le développement des PED.

Nous demandons aux candidats de bien vouloir s'engager pour :

- 1- Mettre en place une enquête parlementaire sur les impacts sociaux et environnementaux des accords commerciaux régionaux et bilatéraux dans les régions et pays concernés ;
- 2- Légiférer de telle manière que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et ceux concernant le gouvernement d'entreprise deviennent contraignants, notamment par la création d'un mécanisme destiné à traiter les plaintes déposées à l'encontre des entreprises européennes qui ne respectent pas ces principes ;
- 3- Revoir le mandat de négociation de l'UE à l'OMC, inchangé depuis 1999, sur lequel le Parlement puisse prendre position ;
- 4- Défendre la possibilité pour les pays du Sud de protéger leurs marchés dans les négociations commerciales à l'OMC et dans les accords régionaux aussi bien pour les produits agricoles que les biens industriels, les services ou les investissements ;

- 5- Mettre fin au dumping sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de vente des produits en dessous de leur coût de production, de soutien aux exportations et d'utilisation de l'aide alimentaire hors situations d'urgence;
- 6- Promouvoir l'intégration des principes éthiques et du commerce équitable dans les appels d'offre publics au niveau de l'Union européenne.

Contacts

Agir Ici, Céline Trublin, tél.: 0156 98 24 40, e-mail : ctrublin@agirici.org

CCFD, Nathalie Grimoud, tél. : 01 44 82 81 53, e-mail : n.grimoud@ccfd.asso.fr

GRET, Bénédicte Hermelin, tél. : 01 40 05 61 38, e-mail : hermelin@gret.org

Fédération Artisans du Monde, Anais Hubert , tél.: 03 86 57 86 04, e-mail : anaishubert@yahoo.fr ; Laurent

Levard, tél.: 01 56 03 93 64, e-mail : llevard@artisansdumonde.org

Coordination SUD , Fabrice Ferrier, tél.: 01 44 72 87 11, e-mail : ferrier@coordinationsud.org

Réseau Foi et Justice, Christophe Le Boyer, e-mail : xopheboyer@wanadoo.fr

Fiche de campagne n°5

Rédigée par le Groupe de coordination sur le financement du développement durable³

Pour un engagement fort de l'UE élargie dans le financement du développement durable

Les chefs d'Etat du monde entier se sont engagés à atteindre, d'ici 2015, les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), qui visent notamment à réduire de moitié la faim et la pauvreté dans le monde et à endiguer la pandémie du sida. Jamais ces objectifs ne seront atteints sans une mobilisation considérable de l'Union européenne et des Etats membres en faveur d'une meilleure répartition des richesses au niveau mondial.

Cet effort doit non seulement porter sur une augmentation et une amélioration de l'aide, mais également sur une réforme en profondeur du système financier international, en particulier dans le traitement de la dette et des flux financiers.

Le groupe de coordination sur le financement du développement durable demande donc aux candidats aux prochaines élections européennes de s'engager pour :

1- Une aide européenne pour réduire les inégalités et mettre en œuvre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) :

- Soutenir la proposition d'un calendrier européen pour que l'aide publique au développement des pays membres atteigne 0.7% du PIB.
- Consacrer au minimum 70% de l'aide européenne totale aux PMA et aux pays à bas revenu d'ici 2006.
- Faire en sorte que soit appliqué le principe du "20/20" défini dans le cadre des Nations Unies (selon lequel 20% de l'aide des bailleurs et 20% du budget des gouvernements bénéficiaires doit être consacré aux services sociaux) et faire pression au sein de l'OCDE pour qu'au moins 35 % de l'aide des pays du CAD aux infrastructures sociales.
- Mener une enquête inter-parlementaire, impliquant les députés européens et nationaux, sur l'impact de l'aide de l'UE sur les ODM. L'enquête doit viser l'amélioration des "engagements de Barcelone" sur la qualité et la quantité de l'aide : l'aide non liée, la coordination, la complémentarité et la cohérence entre l'aide des pays et celle de l'UE.
- Demander à la Commission européenne de présenter un rapport annuel sur la contribution de l'aide européenne à la réalisation des ODM et d'organiser un débat public sur la base de ce rapport.

2- Une solution durable au problème de la dette des pays du Sud :

- Inciter les Etats membres à annuler en totalité la dette des pays pauvres (et tout particulièrement leur dette publique vis-à-vis des PMA – Cible 13 des ODM), en respectant, de manière stricte, le principe d'additionnalité des allègements de dette par rapport à l'aide.
- Promouvoir la révision par l'ensemble des Etats membres, conformément au Rapport A5-0075/2002 du Parlement européen, des critères de soutenabilité de la dette, pour prendre en compte les besoins financiers nécessaires aux Etats endettés pour le développement humain
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre, sous les auspices des Nations Unies, d'un droit international de la dette et d'un cadre international juste et équitable pour son application.

3- Une réforme des institutions financières internationales :

- Soutenir une réforme radicale des institutions financières internationales en vue d'assurer un fonctionnement véritablement transparent et démocratique. Dans cette optique, il est indispensable

³ Le Groupe de coordination rassemble les organisations investies sur la question du financement du développement durable : Plate-forme Dette & Développement, Réseau pour la réforme des institutions financières internationales, Groupe 0,7 sur l'aide publique au développement, Plate-forme Coface ainsi que le Crid, Coordination Sud et Attac.

de plaider en faveur d'une meilleure représentation des pays du Sud au sein des instances décisionnelles, pour un renforcement du contrôle parlementaire et pour la mise en œuvre de mécanismes d'évaluation et de recours véritablement indépendants.

- Redéfinir la place et le rôle des institutions financières internationales dans la gouvernance économique mondiale en demandant leur rattachement effectif au système des Nations Unies ainsi que la soumission de leurs politiques et programmes aux règles du droit international.

4- De nouvelles sources de financement du développement :

- Mettre en place, à l'échelle européenne, une taxation sur les transactions de change et sur les mouvements de capitaux pour lutter contre la spéculation et financer les biens publics mondiaux.

- Adopter des politiques réelles de contrôle des mouvements de capitaux, à travers notamment la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux.

Contacts :

- Groupe de coordination sur le financement du développement durable :

Aitec/IPAM, David Eloy, tél.: 01 43 71 22 22, e-mail : david.aitec@reseau-ipam.org

- Politique de coopération au développement de l'UE :

Coordination SUD, Régis Mabilais, tél. : 01 44 72 87 13, e-mail : europa@coordinationsud.org

- Annulation de la dette des pays pauvres :

Plate-forme Dette & Développement, Jean Merckaert, tél. : 01 44 82 81 53, e-mail : j.merckaert@ccfd.asso.fr

- Réforme des institutions financières internationales :

Agir ici, Sébastien Fourmy, tél. : 01 56 98 24 40, e-mail : ifi@agirici.org

- Fiscalité internationale et taxations globales :

Attac, Jacques Cossart, tél. : 01 43 60 74 43, e-mail : jacques.cossart@wanadoo.fr